

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 6 octobre 2020, à 19 h 20, à l'École Centrale située au 378, rue Principale, Villeroy.

Sont présents :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5

Assiste également à la séance :

Mme Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Était absent :

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

La présente séance du conseil est tenue à huis clos, puisque la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues. Il est donc dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE SILENCE

PRISE DE PRÉSENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

20-10-195

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, MARDI 6 OCTOBRE 2020 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 septembre 2020
 - 3.2. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
 - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
 - 5.3. Modification du titre de Joannie
 - 5.4. Modification de l'emplacement des séances du conseil
 - 5.5. Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt 20-CM-197
 - 5.6. Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt 20-CM-198
 - 5.7. Décompte progressif pour le rang 16 est
 - 5.8. Invitation souper-bénéfice HDA
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Service ingénierie civil MRC de L'Érable
 - 7.2. Modification de la résolution # 20-05-111
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Matières résiduelles
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Bilan de l'émission des permis
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant au point 11 – Sujets divers, les points suivants :

- 11.1. Formation « Les leviers financiers en gestion des matières résiduelles – mieux comprendre pour mieux performer »
- 11.2. Remerciement au député M. Éric Lefebvre.

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Point remis à une séance ultérieure.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- Vente pour taxes à la MRC le 30 septembre 2020
- Formation COMAQ

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste de la correspondance du mois :

- **Commission de protection du territoire agricole Québec** : Dossier 427677 – Nicole Lacoursière Avis de non-conformité.
- **Ministère de L'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Québec** : Déclaration de tonnages – Redistribution 2020.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	23 384.47 \$
Rémunération des élus	2 139.24 \$
Rémunération régulière	9 275.73 \$
Factures déjà payées	11 969.50 \$

20-10-196

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de septembre 2020, pour un montant total de 48 258.83 \$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 24 874.36 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR SEPTEMBRE 2020 : 48 258.83 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 23 384.47 \$
Factures à payer : 24 874.36 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Adoptée.

20-10-197

5.3 MODIFICATION DU TITRE DE MME JOANNIE LAMOTHE

CONSIDÉRANT QUE Mme Joannie Lamothe occupe présentement le poste d'adjointe administrative et coordonnatrice des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faciliter les opérations en cas d'absence de la directrice générale ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE NOMMER Mme Joannie Lamothe au titre de directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Villeroy.

Adoptée.

20-10-198

5.4 MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déménagé ses bureaux à la maison Jean-Paul Gaudreault ;

CONSIDÉRANT QUE la salle Firmin-Roy est plus grande pour recevoir les citoyens et qu'en temps de période où la distanciation sociale est demandée par la santé publique ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE CHANGER d'endroit pour les séances régulières du conseil pour les mois de novembre et décembre 2020. Ces séances auront lieu à la Salle Firmin-Roy, située au 385 rue Principale à Villeroy.

Adoptée.

20-10-199

5.5 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-CM-197

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la municipalité de Villeroy à emprunter auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, sous forme de prêt temporaire, un maximum de 381 063.00 \$ en vertu du Règlement d'emprunt # 20-CM-197, pour la réalisation des travaux de réfection de la structure de la chaussée sur un tronçon du Rang 16 Ouest, conditionnellement à l'obtention du montant de l'emprunt permanent autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE M. Éric Chartier, maire et Mme Sylvie Côté, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

20-10-200 5.6 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 20-CM-198

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la municipalité de Villeroy à emprunter auprès de la Caisse Desjardins de l'Érable, sous forme de prêt temporaire, un maximum de 803 030.00 \$ en vertu du Règlement d'emprunt # 20-CM-198, pour la réalisation des travaux de réfection de la structure de la chaussée sur un tronçon du Rang 16 Est, conditionnellement à l'obtention du montant de l'emprunt permanent autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE M. Éric Chartier, maire et Mme Sylvie Côté, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

5.7 DÉCOMPTE PROGRESSIF POUR LE RANG 16 EST

Point reporté à une séance ultérieure.

5.8 INVITATION SOUPER-BÉNÉFICE HDA

L'activité est annulée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 SERVICE INGÉNIERIE CIVIL MRC DE L'ÉRABLE

Discussion des membres du conseil sur le pourcentage qu'ils sont prêts à aller en quote-part pour le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable. Ils s'entendent sur un pourcentage de 12.5% maximum.

Arrivé d'un citoyen qui pensait que la séance du conseil était publique et départ de ce citoyen.

20-10-201 7.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 20-05-111

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un réajustement dans le tableau de répartition présenté par la MRC de l'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de remboursement demandé à la MRC était de 8 885.85 \$ tel qu'approuvé dans la résolution 20-05-111 ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE MODIFIER la résolution 20-05-111 FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES – DEMANDE DE VERSEMENT pour corriger le montant du remboursement demander à 9 637.54 \$ tel que présenté dans le tableau modifié par la MRC de l'Érable .

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

20-10-202 8.1 ENTENTE DE PRINCIPE – FOURNITURE DE SERVICES POUR LA GESTION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour procéder à la planification stratégique de la gestion des matières résiduelles ainsi que pour la rédaction d'un projet d'entente intermunicipale, d'un règlement type, ainsi que d'un devis technique d'appel d'offres public, le tout confié à la firme Chamard stratégies environnementales ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de débiter cette démarche par l'adoption d'un projet d'entente de principe entre les municipalités, afin que puisse débiter sans délai la préparation du devis d'appel d'offres. Puis, qu'un projet d'entente intermunicipale complet soit présenté à une séance du conseil ultérieure, en vue de sa signature par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente de principe annexé aux présentes, porte sur la gestion de la cueillette des matières résiduelles, notamment, la préparation de devis et la publication de l'appel d'offre publique (AOP) ainsi que la gestion du contrat comprenant principalement la collecte de déchets, de matières recyclables et de matières organiques ;

CONSIDÉRENT QUE le projet d'entente prévoit la désignation d'une municipalité mandataire qui aura la responsabilité du processus d'AOP et qui assurera la gestion du contrat par la suite;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

Qu'après étude et considération, la municipalité de Villeroy :

ACCEPTE les conditions prévues à l'entente de principe pour la fourniture de services pour la gestion de la collecte des matières résiduelles entre les municipalités participantes et que celle-ci soit adoptée telle que soumise ;

Que la municipalité de Villeroy se propose pour agir à titre de municipalité mandataire pour la gestion administrative de l'entente et est en accord avec cette proposition.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 BILAN DE L'ÉMISSION DES PERMIS

La directrice générale fait la présentation du rapport de l'émission de permis pour le mois d'août 2020.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

20-10-203

11.1 FORMATION « LES LEVIERS FINANCIERS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX PERFORMER »

CONSIDÉRANT QU'il y a une formation d'offerte par la FQM en webinaire le 22 octobre 2020 à 14 h 00 au coût de 80.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Mme Mélanie Faucher est intéressée par cette formation ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription de la conseillère Mme Mélanie Faucher à cette formation et DE PAYER les frais d'inscriptions de cette formation.

Adoptée.

11.2 REMERCIEMENT AU DÉPUTÉ M. ÉRIC LEFEBVRE

Une lettre de remerciement sera envoyée au député, M. Éric Lefebvre, pour son travail et pour l'appui financier du gouvernement aux municipalités pour traverser la crise de la covid.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ
- Dossier ressources humaines

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressources humaines

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance. Deux questions ont été posées.

20-10-204

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 49.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

PROJET

PROJET